



Commune de TAIRAPU-EST

N°22/2024/CTE

Subdivision Administrative des Iles du Vent

ARRIVÉE LE

06 MAI 2024

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	26/04/2024
Date d'affichage	26/04/2024
Date de séance	02/05/2024

L'an deux mille-vingt-quatre, le-deux du mois de mai à 16 heures.

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de TARAVALO en séance publique sous la présidence de Monsieur JAMET Anthony, le Maire.

Etaients présents :

Nombre de conseillers		Nom – Prénom	Présent	Absent	Procuration	VOTE		ABSTENTION
						POUR	CONTRE	
En exercice	33	JAMET Anthony, Maire	X			X		
Présents	20	VIVISH Titaua, 1 ^{er} Adjoint	X			X		
Procuration	09	LENOIR Patricia, 2 ^{ème} Adjoint	X			X		
Absents	04	TERAITETIA Annabella, 3 ^{ème} Adjoint		X	Mapuna DOMINGO	X		
Votants	29	ZINGUERLET Jean-Marc, 4 ^{ème} Adjoint		X	Sandra WINCHESTER	X		
Pour	29	DUFOUR Robert, 5 ^{ème} Adjoint	X			X		
Contre	00	FANAURA Saindy, 6 ^{ème} Adjoint		X	Anthony JAMET	X		
Abstention	00	PERRY Tarona, 7 ^{ème} Adjoint	X			X		
<p>Délibération N°22/2024/CTE <i>Modifiant le budget principal 2024</i></p> <p><i>Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie dans les délais légaux</i></p>		METUA Pierrot, 8 ^{ème} Adjoint		X	Tarona PERRY	X		
		SIE Mario, 9 ^{ème} Adjoint	X			X		
		OMAR Béatrice, Conseillère Municipale	X				X	
		HAAN Tepora, Conseillère Municipale	X				X	
		WINCHESTER Sandra, Conseillère Municipale	X				X	
		LUCAS Bruno, Conseiller Municipal		X		Titaua VIVISH	X	
		CASTANET Rosa, Conseillère Municipale	X				X	
		TEUPOOTAHITI Velma, Conseillère Municipale	X				X	
		DOMINGO Mapuna, Conseillère Municipale	X				X	
		PAPAURA Gervais, Conseiller Municipal		X		Mario SIE	X	
		AMARU Vanina, Conseillère Municipale	X				X	
		ROIRO Jimmy, Conseiller Municipal		X				
		PATER Marcel, Conseiller Municipal		X		Patricia LENOIR	X	
		HAMBLIN Ueva, Maire-Délégué de Tautira	X				X	
		MARERE Séverine, Conseillère Municipale		X		Ueva HAMBLIN	X	
		LUCAS Béatrice, Conseillère Municipale	X				X	
		CHUNG SAO Willy, Maire-Délégué d'Afaahiti		X				
		TEURU Séverine, Conseillère Municipale		X				
		TEKURIO Moroni, Maire-Délégué de Faaone	X				X	
		TETUAITEROI Pauline, Conseillère Municipale	X				X	
		RICHMOND Stanly, Conseiller Municipal	X				X	
		GANIVET Antoine, Conseiller Municipal	X				X	
		MAAMAATUAIAHUTAPU Keitapu, Conseiller Municipal		X				
	ATANI Hérold, Maire-Délégué de Pueu	X			Vanina AMARU	X		
	TAEREA Vehiarii, Conseiller Municipal	X				X		

Formant la majorité des membres en exercice.



**NOTE DE PRESENTATION
N°22/2024/CTE**

OBJET : Modifiant le budget principal 2024

Par principe de prudence et en prévision d'une éventuelle diminution de la dotation FPIC pour cette année, il est proposé de diminuer les prévisions initiales de 10 millions.
Concernant les centimes additionnels, une augmentation équivalente est proposée, ce qui nous ramène au niveau de recettes de 2023.

Il est proposé de modifier la section de fonctionnement de la manière suivante :

Imputation /fonction	Libellés	Mouvements de crédits
73	Impôts et taxes	
7381	Centimes additionnels	+10 000 000
74	Dotations et participations	
74838	FPIC	-10 000 000
	Total mouvements	0

Lors de l'adoption des budgets, certains financements accordés n'avaient pas été inscrits (opérations démolition et dépollution CRSD du Fort et du CIN de Tautira). Les enveloppes inscrites tiennent sont réajustées en fonction des réalisations finales escomptées.

Depuis, de nouveaux financements ont été approuvés au titre du FIP :

- Outil de gestion financière (6 000 000 F CFP)
- Sirène d'alerte tsunami (2 055 608 F CFP)

Et au titre de la DETR (courrier n°HC/12593/SAIDV du 24 avril 2024) :

- Réparations d'urgence au sein des écoles du 1^{er} degré (6 756 144 F CFP)
- *Fourniture et pose de débitmètres sur les sites de production et de distribution d'eau potable (une inscription ultérieure à prévoir au budget annexe de l'eau).*

Il est proposé de modifier la section d'investissement de la manière suivante :

Imputation -opération /fonction	Libellés	Mouvements de crédits	Imputation -opération /fonction	Libellés	Mouvements de crédits
16423/01	Socredo	2 000 000	1321-272/90	Etudes CRSD Action 3.4 études complémentaires ETAT	5 200 000
16428/01	Autres (Banque de Tahiti)	2 000 000	1322-272/90	Etudes CRSD Action 3.4 études complémentaires PAYS	5 200 000
2031-261/212	Etudes complémentaires à la reconstruction de l'école Ohi Tei Tei	55 507 154	1311-279/020	Outil de gestion comptable et financière	6 000 000
2031-271/810	Études pour la mise en place de l'adressage de la commune de Tairapu- Est	2 000 000	1311-280/113	Fourniture et installation d'une sirène d'alerte Tsunami sur Tautira	2 055 608
2051/020	Logiciels et outils de gestion	5 000 000	1321-276/90	CRSD Action 3.5 dépollution/démolition Fort de Taravao ETAT	26 643 387
2051-279/020	Outil de gestion comptable	2 000 000	1322-276/90	CRSD Action 3.5 dépollution/démolition Fort de Taravao PAYS	34 255 783
2135/810	Installations générales, agencements, aménagement de constructions	12 884 924	1321-277/90	CRSD Action 7.4 dépollution/démolition CIN Tautira ETAT	8 978 043
2135/113	Installations générales, agencements, aménagement de constructions	10 000 000	1322-277/90	CRSD Action 7.4 dépollution/démolition CIN Tautira PAYS	8 978 043
2135/213	Installations générales, agencements, aménagement de constructions	4 000 000	1331-266/213	Réparations d'urgences écoles - DETR	6 756 144
2184/213	Acquisition de mobilier écoles	3 150 764			
238-276/90	CRSD 3.5 Réalisation travaux dépollution/démolition Fort de Taravao AVANCE	2 200 000			
238-277/90	CRSD 7.4 Réalisation travaux dépollution/démolition et aménagement centre d'instruction nautique de Tautira AVANCE	1 123 636			
238-278/113	Acquisition VSAV 4*4 AVANCE	2 810 000			
238	AVANCES	-609 470			
En dépenses		+ 104 067 008	En recettes		+104 067 008

Tel est le projet de délibération qui est proposé au Conseil Municipal



DELIBERATION N°22/2024/CTE du 02/05/2024

Modifiant le budget principal 2024

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE TAIARAPU EST -
Ayant été régulièrement convoqué et le quorum ayant été atteint ;
Sous la présidence du Maire de la commune ;**

- Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée par la loi organique n° 2007-223 du 21 février 2007 puis par la loi organique n° 2007-1719 du 07 décembre 2007 portant statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- Vu la loi organique n° 2004-193 du 27 février 2004, complétant le statut d'autonomie de la Polynésie Française, ayant été modifiée par la loi organique n° 2007-223 du 21 février 2007 puis par la loi organique n°2007-1719 du 7 décembre 2007 ;
- Vu la loi n° 71/1028 du 21 décembre 1971 modifiée relative à la création et à l'organisation des communes dans le Territoire de la Polynésie française ;
- Vu l'ordonnance n° 2007-1434 du 5 octobre 2007 portant extension des première, deuxième et cinquième parties du code général des collectivités territoriales aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics et notamment ses articles L 2212-2 et L 2212-4 ;
- Vu le budget principal 2024 ;
- Vu l'avis de la commission 1 en charge des finances en date du mardi 30 avril 2024 ;
- Oui l'exposé du maire ;

Après en avoir délibéré en sa séance du 02/05/2024

ADOPTE

Article 1^{er} : La section de fonctionnement du budget principal 2024 est modifiée de la manière suivante :

Imputation /fonction	Libellés	Mouvements de crédits
73	Impôts et taxes	
7381	Centimes additionnels	+10 000 000
74	Dotations et participations	
74838	FPIC	-10 000 000
	Total mouvements	0

Article 2 : La section d'investissement du budget principal 2024 est modifiée de la manière suivante :

Imputation -opération /fonction	Libellés	Mouvements de crédits	Imputation -opération /fonction	Libellés	Mouvements de crédits
16423/01	Socredo	2 000 000	1321-272/90	Etudes CRSD Action 3.4 études complémentaires ETAT	5 200 000
16428/01	Autres (Banque de Tahiti)	2 000 000	1322-272/90	Etudes CRSD Action 3.4 études complémentaires PAYS	5 200 000
2031-261/212	Etudes complémentaires à la reconstruction de l'école Ohi Tei Tei	55 507 154	1311-279/020	Outil de gestion comptable et financière	6 000 000
2031-271/810	Études pour la mise en place de l'adressage de la commune de Taiarapu-Est	2 000 000	1311-280/113	Fourniture et installation d'une sirène d'alerte Tsunami sur Tautira	2 055 608
2051/020	Logiciels et outils de gestion	5 000 000	1321-276/90	CRSD Action 3.5 dépollution/démolition Fort de Taravao ETAT	26 643 387
2051-279/020	Outil de gestion comptable	2 000 000	1322-276/90	CRSD Action 3.5 dépollution/démolition Fort de Taravao PAYS	34 255 783
2135/810	Installations générales, agencements, aménagement de constructions	12 884 924	1321-277/90	CRSD Action 7.4 dépollution/démolition CIN Tautira ETAT	8 978 043
2135/113	Installations générales, agencements, aménagement de constructions	10 000 000	1322-277/90	CRSD Action 7.4 dépollution/démolition CIN Tautira PAYS	8 978 043
2135/213	Installations générales, agencements, aménagement de constructions	4 000 000	1331-266/213	Réparations d'urgences écoles - DETR	6 756 144
2184/213	Acquisition de mobilier écoles	3 150 764			
238-276/90	CRSD 3.5 Réalisation travaux dépollution/démolition Fort de Taravao AVANCE	2 200 000			
238-277/90	CRSD 7.4 Réalisation travaux dépollution/démolition et aménagement centre d'instruction nautique de Tautira AVANCE	1 123 636			
238-278/113	Acquisition VSAV 4*4 AVANCE	2 810 000			
238	AVANCES	-609 470			
	En dépenses	+ 104 067 008		En recettes	+104 067 008

Article 3 : Le montant global de la section de fonctionnement du budget principal 2024 est arrêté de nouveau comme suit :

Dépenses de fonctionnement : 1 478 076 301 F CFP
 Recettes de fonctionnement : 1 478 076 301 F CFP

Article 4 : Le montant global de la section d'investissement du budget principal 2024 est arrêté de nouveau comme suit :

Dépenses d'investissement : 850 783 886 F CFP
 Recettes d'investissement : 850 783 886 F CFP

Article 5 : La balance du budget principal 2024 est arrêtée comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 2 328 860 187 F CFP
 Dépenses et recettes d'investissement : 2 328 860 187 F CFP

Article 6 : Le tribunal administratif de la Polynésie française peut être saisi par la voie du recours, dans un délai de deux (2) mois à compter de sa notification ou de sa publication. La juridiction administrative compétente peut être aussi saisie par l'application de Télérecours citoyens accessible depuis le site www.telerecours.fr.

Article 7 : La présente délibération est prise pour servir et valoir ce que de droit. Elle est transmise au chef de la subdivision administrative des Îles du Vent.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour copie conforme au registre des délibérations.

Le Maire,

JAMET Anthony



Le Maire de la commune de Taiarapu-Est, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de l'acte transmis au haut-commissaire de la République en Polynésie française le 06 MAI 2024